

Hôtel du Département
1 avenue d'Albigny
CS 32444
74041 Annecy Cedex
T / 04 50 33 50 00

Nos réf. : 2017-DAGP-MG-PM-101-LE107
Affaire suivie par : Michel GIROD

Monsieur Olivier LABASSE
Président
Association Bien Vivre à Veyrier-du-Lac
11 Clos des Barattes
VEYRIER-DU-LAC
74290 ANNECY

Annecy, le 28 MARS 2017

Objet : Aménagements cyclables rive Est du lac d'Annecy

Monsieur le Président,

Pour faire suite à la réunion du 27 février et à votre courrier du 3 mars 2017, je voudrais vous remercier pour l'attention portée au projet et aux échanges que nous avons eus.

Sans revenir sur la genèse et les choix retenus qui ont fait l'objet d'une déclaration d'utilité publique, je souscris aux propositions sur lesquelles nous avons échangé.

C'est pourquoi, il est prévu de compléter le traitement paysager à Balmettes en ajoutant des plantes pour couvrir en partie les murs à l'aspect très minéral.

Du point de vue de la sécurité, nous retenons la proposition d'une communication en direction notamment des touristes, sur l'absence de continuité des équipements et de la difficulté que représente la côte de Talloires.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Vice-Président du Conseil Départemental
délégué aux Infrastructures Routières, à la
Mobilité et aux Bâtiments


Denis DUVERNAY

Copie(s)

- Mme REY – Conseillère départementale du canton de Faverges
- M. Amoudry – Conseiller départemental du canton de Faverges